LE PRIX SAKHAROV
POUR LA LIBERTÉ DE L'ESPRIT

LE PRIX SAKHAROV,
LE PARLEMENT EUROPÉEN
ET LES DROITS DE L'HOMME
DANS LE MONDE

Parlement européen

Le prix Sakharov pour la liberté de l'esprit, 2024
Parlement européen
© Union européenne

Table des matières

Introduction 5

Chapitre 1
Le Parlement européen et la défense des droits de l'homme dans le monde 7

Chapitre 2
La création du prix Sakharov 15

Chapitre 3
Le statut du prix Sakharov 19

Chapitre 4
Le réseau du prix Sakharov 27

Chapitre 5
Les lauréats du prix Sakharov 31

Chapitre 6
La vie d'Andreï Sakharov 35

Crédits 41

1988 : Nelson Mandela et Anatoli Martchenko

« Nous voyons dans ce geste une incitation à rester fidèle à la vision qui est celle de tous ici : un monde exempt de guerre, de pauvreté et de souffrance. Il s'agit avant tout pour nous d'avoir le courage de lutter pour la justice et la paix »

1989 : Alexander Dubček

« Au moment où je reçois le prix Sakharov, mes pensées vont à tous ceux qui furent à la base des transformations rénovatrices contemporaines. Même aux moments les plus difficiles de leur existence, les nations de mon pays n'ont jamais cessé de penser qu'elles participaient à la grande lutte de l'humanité pour la liberté »

1990 : Le 10 septembre 2020, la Conférence des présidents du Parlement européen a décidé de suspendre Mme Aung San Suu Kyi des activités de la communauté du prix Sakharov au motif qu'elle refuse de défendre et de protéger les droits de la minorité rohingya en Birmanie et qu'elle ferme les yeux, à cet égard, sur les violations des droits de l'homme ainsi que du droit humanitaire international et du droit international relatif aux droits de l'homme.

1991 : Adem Demaçi

« Sans la parole libre, il n'y a pas de dialogue, sans le dialogue, on ne peut découvrir la vérité, et sans la vérité, le progrès est impossible »

1992 : Mères de la place de Mai

« Nous souhaiterions, en quelque sorte, sceller un pacte afin que nous nous engagions tous à ce que la vie, la protection de la vie ne connaisse pas de frontières » (Hebe de Bonafini)

Introduction

Depuis de nombreuses années, le Parlement européen milite en faveur des droits de l'homme et de la démocratie. Ses députés expriment leurs préoccupations quant aux violations des droits de l'homme dans le monde, indépendamment des frontières et des régimes. Et ce n'est pas qu'un état d'esprit: inspiré par Andreï Sakharov qui militait inlassablement pour la liberté de l'esprit, le Parlement européen a concrétisé son engagement en créant, en 1988, le prix Sakharov pour la liberté de l'esprit, décerné chaque année. Dans la mesure du possible, le Parlement européen remet ce prix en mains propres au lauréat lors d'une session plénière à Strasbourg. Cette récompense vise à incarner le travail extraordinaire d'Andreï Sakharov et de transmettre son message aux générations futures.

Ce prix n'est pas qu'un geste symbolique: c'est le plus grand honneur accordé par l'Union à des actions en faveur des droits de l'homme. Au-delà de la dotation de 50 000 euros, la remise du prix confère une résonance médiatique à l'événement qui permet de dénoncer publiquement les pays qui violent les droits de l'homme et les principes démocratiques. Dans bien des cas, l'octroi du prix Sakharov est aussi un moyen de protéger les lauréats contre d'éventuelles représailles de la part des États dont ils sont les ressortissants. Tant le prix que sa communauté permettent au Parlement européen d'aider les lauréats, de les soutenir et de les responsabiliser dans leur travail. Instrument de la diplomatie parlementaire, le prix Sakharov s'est imposé au fil du temps comme un témoignage fort de l'engagement du Parlement contre les dictatures et en faveur des droits de l'homme dans le monde.

1993 : *Oslobođenje*

« Défendre et préserver une Bosnie-Herzégovine pluriethnique, multinationale, cosmopolite et tolérante » (Zlatko Dizdarević)

1994 : Taslima Nasreen

« En tant qu'écrivain, je ne puis me tenir à l'écart des événements dans mon pays et m'isoler du monde dans lequel je vis »

1995 : Leyla Zana

« Ils ne pourront pas empêcher le développement et l'internationalisation de notre combat pacifique pour une cohabitation égalitaire et fraternelle [...] dans le cadre de la démocratie et dans le respect mutuel des droits et de l'identité de chaque peuple »

1996 : Wei Jingsheng

Le prix Sakharov est « *un acte d'encouragement et de soutien au nom de la population européenne [...] pour l'ensemble du mouvement des droits de l'homme en Chine* »

1997 : Salima Ghezali

« Les questions démocratiques fondamentales [...] n'ont aucune chance de sortir des ghettos dans lesquels elles sont machiavéliquement maintenues si l'écrasante majorité de la population les vit comme l'apanage d'une minorité insensible à son sort »

Chapitre 1
Le Parlement européen et la défense des droits de l'homme dans le monde

Bien décidé à affirmer la vocation démocratique du projet européen, le Parlement européen s'est engagé très tôt en faveur de la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Mais c'est l'adoption de l'Acte final d'Helsinki en 1975 qui conduit les députés au Parlement européen à intensifier leur engagement. La même année, le Parlement exprime sa vive satisfaction après l'octroi du prix Nobel de la paix au dissident et physicien Andreï Sakharov qui avait participé en 1970 à la création du comité des droits de l'homme en Union soviétique. Le Parlement a dénoncé à plusieurs reprises la décision des autorités soviétiques de condamner Andreï Sakharov à l'exil et leur refus de lui délivrer un visa lui permettant de se rendre à Oslo pour recevoir le prix en personne. Il a également demandé qu'Andreï Sakharov soit libéré et que son épouse et lui soient autorisés à quitter l'Union soviétique. Il a été également été question de laisser éventuellement un siège libre pour Andreï Sakharov dans l'hémicycle du Parlement.

Après la première élection au suffrage universel direct en 1979, les députés au Parlement européen font immédiatement du développement et de la défense des droits de l'homme et des libertés fondamentales une priorité politique. Le nombre de résolutions adoptées dans ce domaine ne cesse alors d'augmenter. En 1984, la commission politique du Parlement se voit adjoindre une sous-commission des droits de l'homme qui vient succéder à un groupe de travail déjà chargé des problèmes liés aux droits de l'homme, y compris les droits des minorités, et à l'état de droit dans les pays tiers. Désormais, afin de dénoncer publiquement les atteintes aux droits de l'homme, la commission politique élabore chaque année un rapport sur l'état des droits de l'homme dans le monde et sur le développement d'une politique commune en la matière. Mais le Parlement s'est toujours battu en faveur de nouvelles mesures, en envoyant des députés pour observer les élections dans le monde entier, en veillant à ce que les accords économiques et commerciaux internationaux de l'Union européenne contiennent des clauses visant à protéger les droits de l'homme et à promouvoir la démocratie parlementaire en collaborant étroitement avec les parlements des pays tiers.

2. exprime, au nom des peuples de la Communauté européenne, sa consternation pour l'incompréhensible et absurde assimilation du sionisme au racisme, ainsi que pour les conséquences morales et politiques qui ne sont pas de nature à favoriser la recherche des possibilités de coexistence pacifique des peuples et, en particulier, l'établissement de la paix au Moyen-Orient;

3. charge son président de transmettre la présente résolution au président de l'Assemblée générale des Nations unies, aux parlements et aux gouvernements des États membres, ainsi qu'au Conseil et à la Commission des Communautés européennes.

Intervient M. Prescott pour une motion de procédure.

M. Alfred Bertrand développe la proposition de résolution présentée par M. Durieux, au nom de la commission politique, sur l'attribution du prix Nobel de la paix à Andrei Sakharov (doc. 377/75).

Interviennent MM. Hamilton, au nom du groupe socialiste, Alfred Bertrand, au nom du groupe démocrate-chrétien, Hougardy, au nom du groupe des libéraux et apparentés, Scott-Hopkins, au nom du groupe conservateur européen, et Bordu, au nom du groupe des communistes et apparentés.

Passant au vote de la proposition de résolution, le Parlement en adopte tout d'abord le préambule.

Au paragraphe 1, MM. Durieux, au nom du groupe des libéraux et apparentés, Fellermaier, au nom du groupe socialiste, Alfred Bertrand, au nom du groupe démocrate-chrétien, de la Malène, au nom du groupe des démocrates européens de progrès, et Scott-Hopkins, au nom du groupe conservateur européen, ont présenté un amendement n° 1 visant à remplacer ce paragraphe par deux nouveaux paragraphes.

L'amendement n° 1 est adopté.

Le Parlement adopte le paragraphe 2.

Le Parlement adopte la résolution suivante :

RÉSOLUTION

sur l'attribution du prix Nobel de la paix à Andrei Sakharov

Le Parlement européen,

— profondément satisfait que le comité pour l'attribution du prix Nobel de la paix ait attribué son prix à Andrei Sakharov,

— convaincu que ce grand savant et défenseur des droits de l'homme a directement contribué à la compréhension mutuelle des peuples et des hommes et rendu ainsi un service inestimable à la paix,

1. condamne le refus des autorités soviétiques d'accorder le visa permettant à M. Andrei Sakharov de se rendre en personne à Oslo pour recevoir le prix Nobel de la paix;

2. considère que ce refus est en contradiction manifeste avec les engagements qui résultent de l'acte final de la conférence d'Helsinki sur la sécurité et la coopération en Europe;

3. charge son président de transmettre la présente résolution aux parlements et aux gouvernements des États membres ainsi qu'au Conseil et à la Commission des Communautés européennes.

Résolution du PE sur l'octroi du Prix Nobel de la paix à A. Sakharov, 1975
Journal officiel des Communautés européennes, C 280 (8.12.1975)
© Union européenne

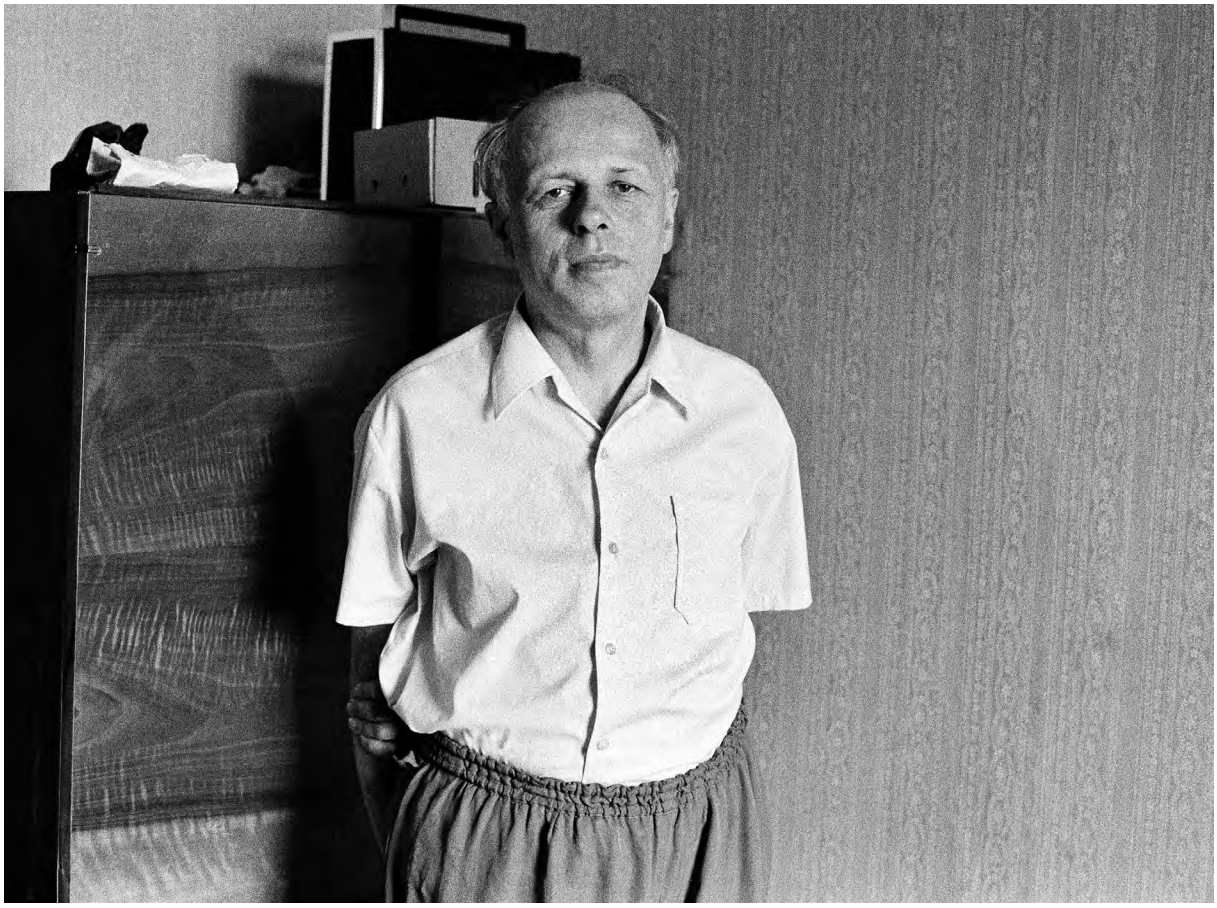

Andreï Sakharov, 1974
Parlement européen
© Union européenne

Andreï Sakharov, 1975
© 1975 AP images EU-EP – licenses 1/6
2/2

Schall, Mme Rabbethge, MM. Curry, Marshall et lord Bethell sur les mesures à prendre par la Communauté européenne à la suite de l'invasion soviétique en Afghanistan et du traitement odieux réservé au professeur Sakharov (doc. 1-773/79),

— proposition de résolution déposée par: MM. Blumenfeld, Vergeer, Ryan, Mme Maij-Weggen, MM. Lücker, Alber, Penders, Mertens, Habsburg, Zecchino, Aigner, Janssen van Raay, Notenboom, Mmes Walz, Lenz, Mme Boot, MM. Majonica, Jonker, Pürsten, Wawrzik, Bocklet, Mme Rabbethge, MM. Lemmer, Luster, Pfennig, Müller-Hermann, Nordlohne, Hoffmann, von Hassel, van der Gun, Goppel, M. Scott-Hopkins, lady Elles, M. Prag, lord Bethell, lord Douro, MM. Normanton, Møller, Fergusson, Seligman, MM. Berkhouwer, Nord, Haagerup, Irmer, Jürgens, Maher, Nielsen, Mme Pruvot, MM. Rey, Rossi, Mmes Scrivener, von Alemann, MM. Bangemann, Damseaux, Combe, Calvez, Mme Chouraqui, M. Remilly, Mme Ewing, MM. Gillot, Deleau sur les Jeux olympiques de Moscou (doc. 1-779/79/rév.).

Madame le Président indique que la proposition de résolution de M. Ripa di Meana et autres (doc. 1-749/79) a été retirée entre-temps.

M. Ripa di Meana présente la proposition de résolution doc. 1-778/79/rév II.

Vendredi, 15 février 1980

PRÉSIDENCE DE M. PFLIMLIN

Vice-Président

M. Hord présente la proposition de résolution doc. 1-773/79.

Interviennent MM. Penders, au nom du groupe du parti populaire européen (groupe DC), lord Bethell, au nom du groupe des démocrates européens, MM. Galluzzi, groupe des communistes et apparentés, Haagerup, au nom du groupe libéral et démocratique, Petronio, non-inscrit, Martin, de Goede, Fergusson.

M. Berkhouwer présente la proposition de résolution doc. 1-779/79/rév.

Interviennent MM. Glinne, Pürsten, Hänsch, Sarre, Gariglia, Haferkamp, *vice-président de la Commission.*

Monsieur le Président déclare close la discussion commune.

Interviennent, pour des explications de vote, MM. Rogers, van Minnen, Mme Bonino, M. Seal, Mmes van den Heuvel, Wieczorek-Zeul, M. Herman, celui-ci pour un rappel au règlement, Mme Flesch, MM. Gabert, Puletti, Pannella, Kirk, Pelikan, Mme Macciocchi.

Le Parlement passe au vote sur les propositions de résolutions.

— Proposition de résolution de M. Ripa di Meana et autres (doc. 1-778/79/rév. II).

Le Parlement adopte la résolution suivante :

RÉSOLUTION

sur l'arrestation de l'académicien Andréi Sakharov

Le Parlement européen,

— profondément indigné par les mesures prises par les autorités soviétiques à l'encontre de M. Andréi Sakharov, prix Nobel de la Paix,

— préoccupé par la répression croissante exercée par les autorités soviétiques à l'égard de tous ceux qui s'engagent pour le respect et la défense des droits de l'homme en URSS et conscient de la nécessité de défendre les principes inviolables des droits de l'homme,

— rappelant que les États signataires de l'acte final d'Helsinki sur la sécurité et la coopération en Europe ont inclus dans la déclaration sur les principes régissant les relations entre les États participants, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, y inclus la liberté de pensée, de conscience,

Résolution du PE sur l'arrestation d'A. Sakharov, 1980
Journal officiel des Communautés européennes, C 59 (10.03.1980)
© Union européenne

Andreï Sakharov, 1989
© 1989 AP images EU-EP – licenses 1/6 2/2

Vendredi, 15 février 1980

— considérant que la poursuite de la politique de détente est étroitement liée aux comportements de chacun des pays signataires de l'acte final d'Helsinki,

1. proteste avec énergie contre l'aggravation de sévérité des dirigeants de l'Union soviétique à l'égard des dissidents ;

2. condamne avec fermeté la décision prise par les autorités soviétiques à l'encontre de l'académicien Andréi Sakharov ;

3. exprime sa pleine solidarité à Andréi Sakharov et demande la fin immédiate de son exil forcé ;

4. demande à toutes les institutions communautaires d'intervenir fermement auprès du gouvernement de l'Union soviétique pour obtenir la libération des citoyens poursuivis en raison du combat qu'ils mènent pour la défense des droits civiques des populations d'Union soviétique et pour l'application de l'acte final d'Helsinki signé solennellement en 1975 tant par la Communauté européenne que par l'URSS ;

5. charge son président de transmettre la présente résolution au Conseil, aux ministres des affaires étrangères réunis dans le cadre de la coopération politique, à la Commission ainsi qu'aux parlements des États membres.

— Proposition de résolution de M. Hord et autres (doc. 1-773/79).

Le Parlement adopte la résolution suivante :

RÉSOLUTION

sur les mesures à prendre par la Communauté européenne à la suite de l'invasion soviétique en Afghanistan et du traitement odieux réservé au professeur Sakharov

Le Parlement européen,

— rappelant sa résolution du 16 janvier 1980 [1], par laquelle il a invité la Commission à reconsidérer immédiatement toutes ses relations avec l'Union soviétique, et notamment ses relations économiques, en particulier dans les secteurs agricole et technologique,

— préoccupé par l'absence d'initiative de la Commission à l'égard des relations commerciales avec l'Union soviétique depuis l'adoption de cette résolution,

— troublé par le manque de fermeté et de clarté de la déclaration faite le 31 janvier 1980 par le président de la Commission à la commission politique sur le problème des ventes d'excédents à l'Union soviétique,

— conscient de l'indignation des peuples de l'Europe à l'égard du maintien des ventes d'excédents à l'Union soviétique grâce aux subventions financées par le contribuable européen,

1. invite la Commission à imposer sur-le-champ l'embargo sur toutes les ventes d'excédents à l'Union soviétique assorties de subventions ;

---

(1) JO n° C 34 du 11. 2. 1980, p. 28.

Résolution du PE sur les sanctions contre l'arrestation d'A. Sakharov, 1980
Journal officiel des Communautés européennes, C 59 (10.03.1980)
© Union européenne

PARLEMENT EUROPÉEN

PE/I/SCB/PV/84-1

COMMISSION POLITIQUE

Sous-commission "Droits de l'homme"

PROCES-VERBAL

de la réunion constitutive

du mardi 30 octobre 1984

BRUXELLES

S O M M A I R E

	Page
1. Ouverture de la réunion sous la présidence du Doyen d'âge et adoption du projet d'ordre du jour (PE 93.437)	2
2. Election du président	2
3. Election des vice-présidents	2
4. Rencontre entre la sous-commission et la Fondation européenne des droits de l'homme	3
5. Manifestation sur la torture à Strasbourg lors de la session plénière de décembre 1984	3
6. Ajournement du point 4 à l'ordre du jour : Point 4 : Eventuellement, échange de vues sur le programme de travail	3
7. Date et lieu de la prochaine réunion	3
Annexe I : Liste des membres	4
Annexe II : Feuille de présence	5

20 novembre 1984

PE 93.672

Création de la sous-commission des droits de l'homme, 1984
Archives du PE/PE2.AP.POLI.1984.PV//SCDH-19841030/0010
© Union européenne

1998 : Ibrahim Rugova

« En dix ans d'existence, le prix Sakharov est devenu le symbole de la paix, de la liberté et de l'humanité »

1999 : Xanana Gusmão

« Ce prix représente la reconnaissance du Parlement européen pour le courage de mon peuple dans la lutte pour une patrie libre où la pensée est assurée comme un droit inhérent à la condition humaine »

2000 : ¡Basta Ya!

« Nous sommes convaincus que les citoyens, lorsque la démocratie est en danger, ne peuvent pas se réfugier dans l'anonymat » (Fernando Savater)

2001 : Izzat Ghazzawi, Nurit Peled-Elhanan, Dom Zacarias Kamwenho

« Casser ce cycle permanent de guerres » (Dom Zacarias Kamwenho)

2002 : Oswaldo José Payá Sardiñas

« Cette fois, nous réaliserons les changements par ce mouvement civique qui ouvre déjà un nouveau chapitre de l'histoire de Cuba, où domineront le dialogue, la participation démocratique et la solidarité. Nous construirons ainsi une véritable paix »

Chapitre 2
La création du prix Sakharov

C'est à l'occasion d'un débat en séance plénière, en juillet 1984, sur la situation d'Andreï Sakharov qu'émerge l'idée de créer un prix annuel du Parlement européen. L'objectif original était de récompenser une œuvre consacrée notamment au développement des relations Est-Ouest, à la liberté de discussion et d'enquête, à la défense des droits de l'homme ou de l'état de droit. En sa qualité de rapporteur, le député français Jean-François Deniau explique que le devoir et la responsabilité du Parlement européen librement élu sont de défendre les libertés fondamentales. Selon M. Deniau, Andreï Sakharov incarnait à la perfection ce prix: «Andreï Sakharov était un citoyen européen qui incarnait la liberté de pensée et d'expression et qui a décidé, en raison de ses convictions et de sa conscience, de renoncer à tous les avantages matériels et à tous les honneurs auxquels il aurait pu prétendre». Les députés au Parlement européen ont répondu à ce défi majeur: le 13 décembre 1985, la proposition de résolution portant création du prix Sakharov pour la liberté de l'esprit est adoptée à une large majorité.

Sollicité personnellement par Lord Plumb, président du Parlement européen, Andreï Sakharov apporte au printemps 1987 son soutien au projet et accepte la création d'un prix portant son nom. Il est finalement décidé que le prix Sakharov pourra être attribué à des personnes ou à des organisations qui se sont distinguées par leurs activités, leurs engagements ou leurs réalisations dans le domaine des droits de l'homme en Europe et dans le monde. En accord avec la commission politique du Parlement européen, il est décidé que le premier prix Sakharov devra être attribué avant la fin de l'année 1988. Il est décerné à Nelson Mandela et à Anatoli Martchenko – ce dernier ayant été proposé par Andreï Sakharov lui-même.

N° C 352/304 Journal officiel des Communautés européennes 31. 12. 85

Vendredi, 13 décembre 1985

34. attire l'attention sur le fait que le problème du contrôle des Etats-Unis sur les exportations pour des raisons de sécurité nationale sera traité dans le rapport de la commission des relations économiques extérieures sur les restrictions aux exportations de produits stratégiques et aux transferts de technologie;

*
* *

35. charge son Président de transmettre la présente résolution à la Commission et au Conseil ainsi qu'au Congrès et à l'Administration des Etats-Unis.

---

8. Création d'un prix Sakharov

— doc. A2-137/85

RESOLUTION

sur la création d'un prix Sakharov

Le Parlement européen,

— vu la proposition de résolution de M. Deniau, au nom du groupe libéral et démocratique, sur un «prix Sakharov» (doc. A2-945/84),

— vu le rapport de la commission politique (doc. A2-137/85),

A. rappelant ses résolutions sur le traitement infligé à Andrei Sakharov,

B. rappelant ses résolutions demandant le respect de toutes les parties de l'Acte final d'Helsinki,

C. conscient de la nécessité, conformément à son devoir, de promouvoir les principes des droits de l'homme, notamment celui de la liberté de discussion et d'enquête, le respect de la loi, celui du droit et des conventions internationaux ainsi que des engagements mutuels comme fondement de la paix entre les nations,

D. décidé à apporter dans la défense de ces principes en Europe la cohérence et le suivi qui manquent parfois, en récompensant de façon systématique et solennelle des contributions de qualité incontestable, ceci au nom d'un citoyen européen qui incarne la liberté d'esprit et d'expression,

E. prenant pour hypothèse que M. Andrei Sakharov acceptera que soit créé par le Parlement européen un prix pour la liberté de l'esprit qui portera son nom;

1. déclare son intention d'instaurer un prix auquel sera donné le nom «prix Sakharov» du Parlement européen pour la liberté de l'esprit, qui sera décerné chaque année à une étude ou un ouvrage rédigé sur un des thèmes suivants:

i) le développement des relations Est-Ouest par rapport à l'Acte final d'Helsinki, et notamment la 3ème corbeille relative à la coopération dans les domaines humanitaires et autres,

ii) la protection de la liberté d'enquête scientifique,

iii) la défense des Droits de l'Homme et le respect du droit international,

iv) la pratique gouvernementale par rapport à la lettre des constitutions;

2. charge son Président d'attribuer chaque année, au nom du Parlement européen, le «prix Sakharov» pour la liberté de l'esprit, sur proposition de sa commission politique statuant à la majorité des deux tiers;

3. déclare qu'il est prêt à fournir les fonds nécessaires de son propre budget pour le prix et son administration;

4. charge son Président de transmettre la présente résolution au Conseil et à la Commission.

Résolution du PE sur la création du prix Sakharov, 1985
Journal officiel des Communautés européennes, C 352 (31.12.1985)
© Union européenne

Jean-François Deniau
Parlement européen
© Union européenne

Lettre adressée le 10 avril 1987 par M. Andrei SAKHAROV à Lord BETHELL

Traduction

Cher Nicolas,

Je vous sais gré du message que vous m'avez transmis de la part de Sir Henry PLUMB. M'étant fait à l'idée de la création au Prix auquel le Parlement européen souhaite attribuer mon nom, il va sans dire que je n'ai aucune objection à formuler à l'encontre de ce projet et que j'y souscris en considérant qu'il s'agit d'un geste important de reconnaissance pour mon action en faveur de la défense des droits de l'homme.

Je pense que l'attribution de prix comme celui-ci est utile puisqu'une telle initiative attirera une fois de plus l'attention sur le problème des droits de l'homme et encouragera ceux qui ont apporté une contribution à la défense des droits de l'homme.

Je ne peux me prononcer de manière détaillée sur les modalités d'attribution de ce prix mais, dès que les différents candidats auront été proposés, je souhaiterais être informé de leurs travaux de manière à avoir quelque idée de la personne à qui le prix est attribué et des raisons pour lesquelles il lui est décerné.

Veuillez transmettre à Sir Henry PLUMB et à ses collègues mon accord ainsi que ma reconnaissance pour l'honneur qui m'est ainsi fait.

(Formule de politesse et signature)

Lettre d'Andreï Sakharov au PE, 1987
Archives du PE/PE2 OD PV/BURE BURE-19870512 0140
© Union européenne

2003 : Kofi Annan

« Au cours de sa longue histoire, l'Europe a connu plus que sa part de guerres, de tyrannie et de souffrances. Mais les Européens ont réussi à se construire un avenir placé sous le signe de l'espoir. Vous avez choisi la paix par l'intermédiaire du multilatéralisme. Et aujourd'hui, l'Union européenne est un phare, un modèle de tolérance, de respect des droits de l'homme et de coopération internationale »

2004 : Zhanna Litvina

« Ce prix est un signe très important pour nous, parce que nous comprenons nos problèmes et il ne s'agit pas seulement de maintenir nos principes professionnels. Il s'agit également de défendre les droits de tous nos citoyens à recevoir des informations objectives, non censurées »

2005 : Les « Dames en blanc », Reporters sans frontières et Hauwa Ibrahim

« Comme s'il y avait deux poids et deux mesures, comme s'il y avait des vies qui valent plus que d'autres, comme s'il y avait des libertés qui nous touchent et d'autres libertés qui ne nous touchent pas ! Il faut absolument que cela cesse »

2006 : Aliaksandr Milinkevich

« Vous pouvez faire beaucoup ! Vous pouvez nous aider à casser le blocus informationnel, à briser la vision bornée du monde imposée à mes compatriotes par la propagande gouvernementale, à créer un espace public propice à un débat citoyen ouvert où vont se retrouver les auteurs indépendants, les intellectuels et les autorités morales »

2007 : Salih Mahmoud Osman

« La reconnaissance par le Parlement européen du travail des défenseurs des droits humains au Soudan nous donne le courage et la détermination pour continuer à parler au nom des victimes, pour alléger un peu leurs souffrances »

Chapitre 3
Le statut du prix Sakharov

Adopté en juillet 1988, le statut du prix Sakharov prévoyait au départ qu'une somme de 5 000 écus serait remise aux lauréats et que toute personne pourrait être candidate, indépendamment de sa nationalité et de son lieu de résidence. Dans le cas de travaux écrits, le Parlement européen pourrait également en favoriser la publication. Les premières candidatures au prix Sakharov devaient avoir le soutien d'au moins 25 députés au Parlement européen. La commission politique du Parlement européen proposait ensuite trois candidats au Bureau élargi, le cas échéant après avoir consulté Andreï Sakharov lui-même. Il revenait alors au Bureau de désigner le lauréat final. Le prix Sakharov devait alors être remis par le Président du Parlement lors d'une session plénière. Au fil des années, le montant du prix est progressivement passé à 50 000 euros en signe de reconnaissance de l'importance de ceux qui luttent pour les droits de l'homme dans le monde.

Mais d'autres changement allaient suivre. Le statut du prix Sakharov a connu d'importantes modifications en 2003, à la suite des propositions du député allemand Elmar Brok, alors président de la commission des affaires étrangères, des droits de l'homme, de la sécurité commune et de la politique de défense. Afin d'élargir la portée du prix, il a été décidé qu'il devrait récompenser une réalisation particulière (production intellectuelle ou artistique, engagement ou action) dans le domaine de la défense des droits de l'homme et des libertés fondamentales, en particulier le droit à la liberté d'expression. Désormais, le prix récompenserait également la protection des droits des minorités, le respect du droit international, le développement de la démocratie et la mise en place de l'État de droit. Il était désormais admis qu'une candidature pourrait être soutenue par un groupe politique même si, à titre individuel, les députés ne pouvaient soutenir qu'une seule candidature. Le statut a été modifié à nouveau en 2006. En raison des élargissements de l'Union européenne et de l'augmentation du nombre de députés européens, toute candidature doit désormais obtenir le soutien préalable de quarante députés. Les nominations ayant recueilli des signatures, accompagnées des pièces justificatives, sont ensuite évaluées lors d'une réunion conjointe de la commission des «Affaires étrangères» (AFET), de la sous-commission «Droits de l'homme» (DROI) et de la commission du «Développement» (DEVE). Une liste de trois finalistes est établie à la suite d'un vote des commissions AFET et DEVE, puis soumise à la Conférence des présidents pour un vote final. Le lauréat est habituellement annoncé en octobre et la cérémonie de remise des prix a lieu en décembre lors de la séance plénière à Strasbourg.

PARLEMENT EUROPEEN

Secrétariat du Bureau

Strasbourg, le 7 juillet 1988

COMMUNICATION AUX MEMBRES

Les membres sont informés qu'au cours de sa réunion du 6 juillet 1988, le Bureau élargi a adopté le statut portant création du prix Sakharov. Conformément à la résolution du Parlement du 13 décembre 1985, ce prix sera à l'avenir décerné chaque année, et ce pour la première fois en décembre 1988, pour récompenser des actions de qualité remarquable dans le domaine des droits de l'homme.

Pour être prises en compte, les candidatures doivent être déposées avant le 15 septembre 1988 et être soutenues par au moins 25 membres du Parlement. Le texte intégral du statut sera publié au prochain bulletin du Parlement. Il peut par ailleurs être obtenu sur demande au secrétariat de la commission politique.

PE 124.931/BUR

Communication du Bureau du PE sur le prix Sakharov, 1988
Archives du PE/PE2 OD PV/BURE BUEL-19880706 0220
© Union européenne

Lettre adressée à Mme Nicole Fontaine, Présidente du Parlement européen

Madame la Présidente,

Le bureau élargi de la commission des affaires étrangères, des droits de l'homme, de la sécurité commune et de la politique de défense a adopté la semaine dernière une proposition destinée à la Conférence des présidents et relative au calendrier du prix Sakharov pour cette année (voir annexe I), ainsi que différentes modifications des statuts du prix Sakharov.

Les modifications des statuts proposées (voir annexe II pour les détails) se fondent sur l'expérience acquise au cours de la décennie écoulée et concernent plus particulièrement:

- la mise à jour du texte par rapport aux réalités politiques d'aujourd'hui (notamment les points 2, 3, 4 et 5);

- l'alignement des dispositions relatives au nombre de signatures requises sur le règlement du Parlement (soutien d'au moins 32 députés ou d'un groupe politique, au lieu de 25 députés seulement), de nouvelles dispositions prévoyant que, à titre individuel, les députés ne peuvent soutenir qu'une candidature;

- enfin, il est proposé (point 7) que si une candidature obtient la majorité des deux-tiers des suffrages émis à la commission des affaires étrangères, seul le nom de ce candidat est transmis à la Conférence des présidents. Si aucun des candidats n'obtient la majorité des deux-tiers, le noms des trois candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages est communiqué à la Conférence des présidents (ancienne procédure).

Ces modifications ont pour principal objet d'assurer une large majorité au lauréat annuel du prix Sakharov, majorité traversant les clivages partisans et, partant, soulignant le soutien apporté par le Parlement à la cause.

Eu égard à l'urgence de cette question, j'espère que la Conférence des présidents pourra adopter le calendrier proposé et les statuts révisés la semaine prochaine.

(Formule de politesse et signature.)

Elmar BROK

Annexes: Annexe I - proposition de calendrier 2001
Annexe II - proposition de modification des statuts

LT\444023FR.doc PE 305.259/BUR

FR FR

Lettre d'E. Brok sur les modifications du prix Sakharov, 2001
Archives du PE/PE5 OD PV/CPRG CPRG-20010705 0080
© Union européenne

ANNEXE II

STATUTS DU "PRIX SAKHAROV"
POUR LA LIBERTÉ DE L'ESPRIT

Version en vigueur (adoptée le 6 juillet 1988 et modifiée le 22 novembre 1989)	**Amendements**
1. Il est institué le "Prix Sakharov" pour la liberté de l'esprit (ci-après, le prix) décerné annuellement par le Parlement européen.	1. Le Parlement européen décerne annuellement le "prix Sakharov pour la liberté de l'esprit".
2. Ce prix est destiné à récompenser une étude ou un ouvrage rédigé sur un des thèmes suivants: - le développement des relations Est-Ouest par rapport à l'Acte final d'Helsinki, notamment la 3ème corbeille relative à la coopération dans les domaines humanitaires et autres, - la protection de la liberté d'enquête scientifique, - la défense des droits de l'homme et le respect du droit international - la pratique gouvernementale par rapport à la lettre des constitutions. Par étude ou ouvrage, il faut comprendre également toute production intellectuelle ou artistique non écrite. Ce prix peut également honorer des engagements, activités ou réalisations dans le secteur défini ci-dessus.	2. Ce prix est destiné à récompenser une réalisation particulière dans un des domaines suivants: - Défense des droits de l'homme et des libertés fondamentales, en particulier du droit à la liberté d'opinion, - Protection des droits des minorités, - Respect du droit international public, - Développement de la démocratie et mise en place de l'état de droit. Par "réalisation", il faut entendre toute production intellectuelle ou artistique l'engagement, ou l'action menée dans les domaines cités plus haut.
	3. Le montant du prix est de 50.000 euros. Le Parlement européen se réserve le droit de publier un ouvrage récompensé.
4. Le prix peut être attribué soit à des personnes physiques, soit à des groupements et organisations, indépendamment du fait qu'ils disposent, ou non, de la personnalité morale. La nationalité et le lieu d'établissement des intéressés n'ont pas d'incidence sur l'attribution du prix.	4. Le prix peut être attribué soit à des personnes physiques, soit à des groupements et organisations, indépendamment du fait qu'ils disposent, ou non, de la personnalité morale. La nationalité et le domicile ou le siège des candidats n'ont pas d'incidence sur l'attribution du prix.

LT\444023FR.doc PE 305.259/BUR

Proposition d'amendements au statut du prix Sakharov, 2001
Archives du PE/ PE5 OD PV/CPRG CPRG-20010705 0080
© Union européenne

PV CP 15.05.2003/ANNEXE

NOUVEAU STATUT DU

"PRIX SAKHAROV POUR LA LIBERTÉ DE L'ESPRIT"

Adopté par la Conférence des présidents
lors de sa réunion du 15 mai 2003

1. Le Parlement européen décerne annuellement le "prix Sakharov pour la liberté de l'esprit".

2. Ce prix est destiné à récompenser une réalisation particulière dans un des domaines suivants :

   - Défense des droits de l'homme et des libertés fondamentales, en particulier du droit à la liberté d'opinion,
   - Protection des droits des minorités,
   - Respect du droit international public,
   - Développement de la démocratie et mise en place de l'état de droit.

   Par "réalisation", il faut entendre toute production intellectuelle ou artistique, l'engagement, ou l'action menée dans les domaines cités plus haut.

3. Le montant du prix est de 50.000 euros.

   Le Parlement européen se réserve le droit de publier un ouvrage récompensé.

4. Le prix peut être attribué soit à des personnes physiques, soit à des groupements et organisations, indépendamment du fait qu'ils disposent, ou non, de la personnalité morale.

   La nationalité et le domicile ou le siège des candidats n'ont pas d'incidence sur l'attribution du prix.

5. Si un ouvrage est présenté à l'appui d'une candidature, il doit être rédigé dans une des langues officielles de l'Union européenne.

   Une réalisation au sens de l'article 2 doit être attestée et vérifiable.

PE 305.259/CPG/ANN./DEF

FR FR

Nouveau statut du prix Sakharov, 2003
Archives du PE/PE5 OD PV/CPRG CPRG-20030515 0010
© Union européenne

Procédure de sélection du lauréat du prix Sakharov, 2021
Parlement européen
© Union européenne

PRIX SAKHAROV PO
LIBERTÉ DE L'ESPRIT
Le Parlement européen est aux côtés
de ceux qui défendent notre liberté

2008 : Hu Jia

« Pour vous dire la vérité, le courage n'est parfois pas suffisant. Parfois, le prix à payer est extrêmement élevé » (Zeng Jinyan)

2009 : Memorial

« La liberté de pensée est à la base de toutes les autres libertés » (Sergei Kovalev)

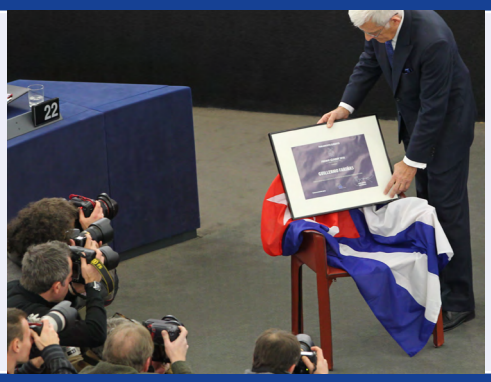

2010 : Guillermo Fariñas

« Nous sommes le changement »

2011 : Printemps arabe

« Je tiens à vous dire combien je suis fière de tous les martyrs de la révolution arabe. Nous ne les trahirons pas, nous allons poursuivre ce chemin » (Asmaa Mahfouz)

2012 : Nasrin Sotoudeh et Jafar Panahi

« Ma création est le résultat d'une perception personnelle de la réalité, de la vie et des expériences ontologiques dans ma société spécifique au cours d'une vie » (Jafar Panahi)

Chapitre 4
Le réseau du prix Sakharov

En 2008, le Parlement européen a décidé de tirer parti de l'impact du prix en créant un réseau visant à renforcer la défense des droits de l'homme par l'intermédiaire du réseau du prix Sakharov, juste à temps pour coïncider avec le 20e anniversaire du prix. Sa création a reconnu le rôle exceptionnel d'ambassadeurs de la liberté de l'esprit des lauréats du prix Sakharov. Ces derniers sont en mesure, avec le Parlement européen, d'unir leurs efforts grâce à des actions communes en faveur des défenseurs des droits de l'homme de par le monde. Le réseau permet aux lauréats de réagir ensemble aux événements mondiaux en temps réel: dans le contexte de la pandémie de COVID-19, 14 lauréats du prix Sakharov et 62 députés ont récemment signé une lettre ouverte appelant à la libération immédiate de tous les prisonniers d'opinion et défenseurs des droits de l'homme, y compris tous les lauréats du prix Sakharov.

Le réseau du prix Sakharov honore le rôle exceptionnel d'ambassadeurs de la liberté de l'esprit des lauréats du prix Sakharov et renforce la coopération sur les questions relatives aux droits de l'homme. Il permet des actions conjointes entre les lauréats et le Parlement en mettant en contact les lauréats, les députés du Parlement et les représentants de la société civile, en fournissant un canal de communication direct aux lauréats et au Parlement européen pour aborder les questions relatives aux droits de l'homme. Ses membres animent régulièrement des conférences Sakharov dans toute l'Europe pour attirer l'attention sur les questions liées aux droits de l'homme et susciter un débat public dans les capitales européennes. Le réseau organise régulièrement des conférences pour rassembler ces voix inspirantes. L'évènement le plus récent a eu lieu en 2018 à l'occasion du 30e anniversaire du prix. Si elles favorisent le débat sur les droits de l'homme dans le monde, ces conférences permettent aussi de dresser un bilan des réalisations du réseau, et d'identifier les défis à venir.

Ce réseau permet aux lauréats de communiquer leur message sous d'autres formes plus créatives: dans le cadre d'une initiative conjointe rendue possible grâce à ce réseau, Lorent Saleh, un des lauréats du prix Sakharov 2017 et militant de l'opposition démocratique au Venezuela, a récemment mis en scène une performance audiovisuelle intitulée «White torture underground poetry» («La torture blanche: poèmes souterrains»). Ce spectacle, qui s'est déroulé dans le parking du Parlement européen à Bruxelles en février 2020, plonge le spectateur dans l'environnement étouffant d'un centre de torture moderne très élaboré et dévoile crûment au grand public la réalité des violations des droits de l'homme.

Afin de donner à la nouvelle génération de défenseurs des droits de l'homme les moyens de devenir des agents du changement démocratique dans leur pays, le Parlement européen décerne des bourses Sakharov depuis 2016. Ces bourses ont été accordées à 14 défenseurs des droits de l'homme issus de pays n'appartenant pas à l'Union européenne et ont créé des liens dans plus de 40 pays. Il s'agit d'une plateforme puissante pour les militants qui sont à l'origine d'un véritable changement. Par exemple, les boursiers du prix Sakharov ont récemment dénoncé la persécution de la minorité bahaïe en Iran et demandé le soutien de la communauté internationale pour lutter contre cette injustice.

Les boursiers Sakharov ont la possibilité de participer à une formation intensive de deux semaines destinée à leur donner les compétences nécessaires pour leur travail important, avec une semaine à Bruxelles et une autre au campus mondial pour les droits de l'homme à Venise. Cette formation permet aux participants d'en apprendre davantage sur les cadres, politiques et mécanismes européens et internationaux relatifs aux droits de l'homme, ainsi que de rencontrer des députés, des universitaires

et des représentants d'ONG. Ils découvrent également des outils pratiques qui visent à les aider à communiquer avec le public et à rechercher des financements, ou à mieux appréhender les problèmes de sécurité auxquels sont souvent confrontés les défenseurs des droits de l'homme. Ce programme est organisé chaque année depuis 2016 et s'est poursuivi à distance pendant la crise de la COVID-19 en 2020, ce qui a permis aux boursiers de tisser des liens étroits avec le Parlement européen et les délégations de l'Union européenne dans leur propre pays.

Première réunion de la communauté du prix Sakharov, 2008
Parlement européen
© Union européenne

10e anniversaire de la communauté du prix Sakharov, 2018
Parlement européen
© Union européenne

Logo du prix et de la communauté du prix Sakharov
Parlement européen
© Union européenne

2013 : Malala Yousafzaï

« Ces enfants ne veulent pas d'iPhone, de Xbox, de Playstation ou de chocolats. Ils veulent juste un livre et un stylo »

2014 : Denis Mukwege

« La justice doit également être placée au cœur du processus de paix et la lutte contre l'impunité des crimes les plus graves, y compris les crimes de violence sexuelle, doit être renforcée »

2015 : Raif Badawi

« Raif n'est pas un criminel. C'est un écrivain et un libre-penseur, voilà tout. Le crime de Raif Badawi, c'est d'être une voix libre dans un pays qui n'accepte rien d'autre qu'un seul avis et qu'une pensée unique » (Ensaf Haidar)

2016 : Nadia Mourad Bassi Taha et Lamiya Aji Bachar

« Je pense que je peux devenir la voix des victimes. Votre Prix me donne la force de continuer. C'est la raison pour laquelle j'ai pris la décision d'être la voix des sans-voix » (Lamiya Aji Bachar)

2017 : Opposition démocratique au Venezuela

« Cette récompense nous donne l'énergie pour continuer à nous battre pour nos valeurs et pour les principes de la démocratie » (Antonio Ledezma)

Chapitre 5
Les lauréats du prix Sakharov

Depuis sa création il y a plus de trente ans, le prix Sakharov pour la liberté de l'esprit a été décerné dans le monde entier à une grande variété de personnes et de groupes défenseurs des droits de l'homme, qui se battent sans relâche pour la justice et la liberté au sein de la société. Longtemps dépourvu de pouvoirs réels dans le domaine de la politique étrangère, le Parlement européen a d'emblée vu dans la remise du prix Sakharov un moyen d'affirmer sur la scène internationale son engagement pour la défense des droits fondamentaux. Il saisit cette occasion dès qu'elle se présente. Les lauréats proviennent de cultures et de régions très diverses. Toutes les formes de militantisme sont représentées. Des porte-paroles de minorités, un groupe anti-terroriste, un militant pour l'interdiction de la torture, un auteur de bandes dessinées, des prisonniers d'opinion longuement détenus, un réalisateur de films, l'Organisation des Nations unies dans son ensemble, et même une enfant qui défend le droit à l'éducation – tous ont été récompensés par le Parlement européen pour leur travail remarquable.

Ce faisant, le prix promeut activement les valeurs défendues par le Parlement européen, telles que la liberté d'expression, les droits des minorités, le respect du droit international et l'instauration de la démocratie et de l'état de droit. Nombre de ces lauréats avaient déjà passé des années en détention, et y resteraient longtemps encore. Certains ont même sacrifié leur vie pour protéger ces valeurs. Il convient de noter que certains lauréats du prix Sakharov ont ensuite remporté le prix Nobel de la paix. Les personnes et les organisations ayant reçu le prix Sakharov ont toutes en commun une vision claire de la nécessité et de l'urgence de promouvoir les principes des droits de l'homme et les libertés fondamentales, ainsi que la volonté de consacrer leur vie à ce combat difficile.

En décembre 2019, la «Promenade de la liberté Sakharov» a été inaugurée sur l'esplanade Solidarność 1980, juste devant le Parlement européen à Bruxelles. Cette promenade se compose de 43 carreaux de céramique, où figure un texte présentant en quelques lignes chacun des lauréats du prix depuis sa création en 1988. Ils sont là pour rappeler tous les jours aux personnes qui travaillent au Parlement l'importance de nos droits et la nécessité de les défendre.

En plus de décerner le prix Sakharov, le Parlement européen continue de défendre ses valeurs par d'autres moyens. Ses députés abordent régulièrement les questions relatives aux droits de l'homme au sein des pays tiers, notamment dans les résolutions adoptées lors de sessions plénières Ces droits étant considérés comme universels, la réponse est la même, quel que soit l'endroit où les violations ont lieu: au Myanmar/Birmanie, à 8 000 km, ou en Biélorussie, voisine de l'Union européenne. D'importantes résolutions ont régulièrement été adoptées par le Parlement pour mettre en lumière des problématiques humanitaires majeures. Les députés au Parlement européen défendent les systèmes démocratiques dans le monde. Ils se déplacent même pour jouer un rôle d'observateur lors d'élections, de médiateur dans un conflit, ou de mentor auprès de nouveaux parlements. Par exemple, le Parlement européen a récemment observé les élections législatives anticipées qui ont eu lieu au Pérou en janvier 2020. Il est conscient que les droits de l'homme ne s'arrêtent pas aux frontières de l'Union européenne, et profite de chaque occasion pour les défendre.

Photo de famille des lauréats du prix Sakharov, 2018
Parlement européen
© Union européenne

Affiche du Prix Sakharov 2024
Parlement européen
© Union européenne

Inauguration de la Promenade de la liberté Sakharov, 2019
Parlement européen
© Union européenne

2018 : Oleg Sentsov

« C'est un immense honneur et une grande responsabilité de recevoir ce prix. Je l'accepte et je ne le prends pas comme un honneur personnel, mais comme un prix pour tous les prisonniers politiques ukrainiens qui sont passés par les prisons russes et pour tous ceux qui y sont toujours »

2019 : Ilham Tohti

« La façon dont le gouvernement chinois traite les Ouïghours est-elle problématique selon vous ? Si vous pensez que oui, s'il vous plait, travaillez à une solution ! » (Jewher Ilham)

2020 : Opposition démocratique en Biélorussie

« Sans Bélarus libre, l'Europe ne peut pas être pleinement libre non plus (...) Je n'ai qu'un souhait cette année. Je souhaite que chaque Bélarusse qui est aujourd'hui emprisonné ou qui a été forcé à l'exil puisse rentrer chez lui » (Sviatlana Tsikhanouskaya)

2021: Alexei Navalny

« Je ne suis qu'un de ceux qui luttent contre la corruption, parce que je considère qu'elle est non seulement la cause de la pauvreté et de la dégradation des États, mais aussi la menace la plus dangereuse envers les droits de l'homme. Je dédie mon prix à tous ceux qui luttent contre la corruption de par le monde »

2022: Le peuple ukrainien

« Ce prix est dédié aux Ukrainiens qui se battent sur le terrain. À ceux qui ont été obligés de fuir. À ceux qui ont perdu des proches et des amis. À tous ceux qui résistent et se battent pour leurs convictions. Je sais que le courageux peuple d'Ukraine ne cèdera pas, et nous non plus » (La Présidente du Parlement européen Roberta Metsola)

Chapitre 6
La vie d'Andreï Sakharov

Né le 21 mai 1921 à Moscou, Andreï Dmitrievitch Sakharov a grandi dans une famille de scientifiques et a étudié la physique à l'université Lomonossov de Moscou. Après la Seconde Guerre mondiale, il travaille dans un laboratoire dont les recherches portent sur le développement d'armes nucléaires. Andreï Sakharov a joué un rôle central dans la conception de la première bombe thermonucléaire de l'Union soviétique, dont le premier essai a été réalisé en août 1953. Citoyen soviétique modèle, il est le plus jeune membre de l'Académie des sciences de l'URSS, et gagne le prix Lénine en 1950.

Connu pour être le «père de la bombe H soviétique», Andreï Sakharov est récompensé par le régime communiste pour sa contribution au développement de l'arme nucléaire de l'Union soviétique. Toutefois, Sakharov s'inquiète de plus en plus du nombre croissant d'essais nucléaires. Il commence alors un travail de réflexion qui le mènera peu à peu vers le chemin de la dissidence. Dans un premier temps, il s'oppose à la course aux armements. Puis, il finit par se consacrer entièrement à la défense des droits de l'homme, à la liberté, et devient l'un des chefs de file des intellectuels dissidents de l'Union soviétique.

En 1968, Andreï Sakharov publie secrètement Reflections on Progress, Peaceful Coexistence and Intellectual Freedom («Réflexions sur le progrès, la coexistence pacifique et la liberté intellectuelle»), qui soutient l'approfondissement de la stratégie de coexistence pacifique entre les États-Unis et l'Union soviétique. Il défend aussi publiquement les prisonniers politiques et crée en 1970 un comité pour les droits de l'homme et la défense des victimes de procès politiques. À cause de ses opinions, il fait l'objet de mesures de plus en plus répressives de la part du régime soviétique. Il est notamment victime d'attaques virulentes de la part de la presse.

En 1975, Andreï Sakharov reçoit le prix Nobel de la paix. Interdit de quitter l'Union soviétique, c'est sa femme, Elena Bonner, qui reçoit le prix à Oslo au nom de son mari. Toutes ses distinctions lui sont retirées en 1980, et en 1986, il est placé en résidence surveillée. Mais alors que la politique gouvernementale s'adoucit avec la glasnost, il est élu au présidium de l'Académie des sciences, puis au Congrès des députés du peuple de l'URSS en 1989. Il décède la même année, le 14 décembre, à l'âge de 68 ans.

Andreï Sakharov, 1988
© 1988 AP images EU-EP – licenses 1/6 2/2

Andreï Sakharov, 1988
European Parliament
© ATT

Andreï Sakharov, 1973
© 1973 AP images EU-EP – licenses 1/6 2/2

Lauréats à titre personnel

Nelson Mandela, symbole de la lutte anti-apartheid en Afrique du Sud, et (à titre posthume) **Anatoli Martchenko**, dissident soviétique, **1988**

Alexander Dubček, homme politique tchécoslovaque. Père du mouvement de libération «Printemps de Prague», **1989**

Aung San Suu Kyi, opposante au régime militaire en Birmanie, **1990**

Adem Demaçi, écrivain albanais du Kosovo et président du comité kosovar des droits de l'homme, **1991**

Taslima Nasreen, médecin et intellectuelle opposée au fondamentalisme musulman et à l'oppression des femmes au Bangladesh, **1994**

Leyla Zana, militante pour les droits du peuple kurde en Turquie, **1995**

Wei Jingsheng, dissident chinois, **1996**

Salima Ghezali, enseignante et journaliste militant pour l'émancipation de la femme, la liberté d'expression et la démocratie en Algérie, **1997**

Ibrahim Rugova, président de la Ligue démocratique du Kosovo, **1998**

Xanana Gusmão, chef du mouvement indépendantiste au Timor-Oriental, **1999**

Oswaldo José Payá Sardiñas, promoteur du changement démocratique et de la réconciliation nationale à Cuba, **2002**

Hauwa Ibrahim, avocate engagée auprès des femmes et des jeunes condamnés au nom de la charia au Nigéria, **2005**

Alexandre Milinkievitch, leader de l'opposition en Biélorussie, **2006**

Salih Mahmoud Osman, avocat des droits de l'homme au Soudan, **2007**

Hu Jia, défenseur des droits de l'homme en Chine, **2008**

Guillermo Fariñas, dissident politique et défenseur des droits de l'homme à Cuba, **2010**

Nasrin Sotoudeh et **Jafar Panahi**, militants des droits de l'homme en Iran, **2012**

Malala Yousafzaï, militante pour le droit des femmes à l'éducation, à la liberté et à l'autodétermination au Pakistan, **2013**

Denis Mukwege, gynécologue engagé dans le traitement des victimes de viol en République démocratique du Congo, **2014**

Raïf Badawi, activiste pour la liberté de pensée et d'expression en Arabie saoudite, **2015**

Nadia Mourad Bassi Taha et **Lamiya Aji Bachar**, défenseuses de la communauté yézidie et rescapées de Daesh en Irak, **2016**

Oleg Sentsov, réalisateur ukrainien opposé au pouvoir russe en Crimée, **2018**

Ilham Tohti, militant pour les droits de la minorité ouïghoure en Chine, **2019**

Alexeï Navalny, homme politique de l'opposition russe, militant de la lutte contre la corruption et prisonnier politique, **2021**

Lauréats à titre collectif

Les Mères de la place de Mai, collectif de femmes contre la dictature militaire en Argentine, **1992**

Oslobođenje, journal pluriethnique de Sarajevo, **1993**

¡Basta Ya!, initiative citoyenne pour la défense des droits de l'homme, de la démocratie et de la tolérance au Pays basque espagnol, **2000**

Izzat Ghazzawi, président de l'union des écrivains palestiniens, **Nurit Peled Elhanan**, universitaire israélienne associée au processus de paix israélo-palestinien, et **Dom Zacarias Kamwenho**, archevêque de Lubango, président du comité œcuménique pour la paix en Angola, **2001**

Kofi Annan et tout le personnel des Nations unies, **2003**

Association des journalistes de la Biélorussie, 2004

Les «Dames en blanc», mouvement d'opposition pacifique à Cuba, et **Reporters sans frontières**, organisation internationale pour la défense de la liberté de la presse dans le monde, **2005**

Memorial, association russe pour les droits de l'homme et la démocratie dans les États post-soviétiques, **2009**

Le «Printemps arabe», 2011

Opposition démocratique au Venezuela, 2017

Opposition démocratique en Biélorussie, 2020

Le peuple ukrainien, 2022

Jina Mahsa Amini et le mouvement **«Femme, vie, liberté»** en Iran, **2023**

María Corina Machado et le Président élu **Edmundo González Urrutia** pour leur lutte en faveur du rétablissement de la liberté et de la démocratie au Vénézuéla, **2024**

2023: Jina Mahsa Amini et le mouvement «Femme, vie, liberté» en Iran

« Nous sommes aux côtés de ceux qui, même en prison, continuent à faire vivre les femmes, la vie et la liberté. [...] ce Parlement se souvient de leur lutte et continue d'honorer tous ceux qui ont payé le prix ultime pour la liberté » (La Présidente du Parlement européen Roberta Metsola)

2024: María Corina Machado et Edmundo González Urrutia

« Dans leur quête d'une transition juste, libre et pacifique du pouvoir, ils ont défendu sans crainte les valeurs qui sont chères à des millions de Vénézuéliens et au Parlement européen: la justice, la démocratie et l'État de droit » (La Présidente du Parlement européen Roberta Metsola)

Crédits

Exposition « Le prix Sakharov, le Parlement européen et les droits de l'homme dans le monde » réalisée conjointement par l'Unité des archives et la Direction des bibliothèques et des instruments du savoir du Parlement européen.

Commissaire d'exposition

Étienne Deschamps, Parlement européen

Éditeur

Ludovic Delépine, Parlement européen

Cheffe de projet

Sonja Meyrl, Parlement européen

Production en ligne

Małgorzata Szynkielewska, Fondation Europeana
Roxana Mureșan, Parlement européen

Exposition rendue possible grâce au soutien des services du Parlement européen, en particulier :

Cabinet du Secrétaire général
Direction générale des services de recherche parlementaire
Direction générale de la communication
Direction générale de la traduction
Direction générale de l'innovation et du support technologique
Direction générale des Politiques externes de l'Union

Le prix Sakharov

Dossier multimédia

Exposition en ligne

Pour aller plus loin

They defend our freedoms. 30 years of the Sakharov Prize, Luxembourg, Publications Office of the EU, 2017, 174 p.

S. Clark , J. Priestley, *Europe's Parliament. People, Places, Politics*, London, John Harper, 2012, 432 p.

R. Corbett, F. Jacobs, M. Shackleton, *The European Parliament*, London, Routledge, 2019, 298 p.

E. Demerseman, *Le Prix Sakharov : instrument du soft power européen ?*, Mémoire présenté à l'Institut d'études politiques de Lille, Section Affaires européennes, 2012-2013, 91 p.

É. Deschamps, P. Vainiomäki, *30 years of the Sakharov Prize. The European Parliament upholding freedom of thought*, Luxembourg, European Parliament/Historical Archives Unit/ DG EPRS, 2018, 204 p.

T. Garcin, « Les droits de l'homme à l'épreuve de l'universalité », in *Relations internationales*, vol. 132, n°4, 2007, pp. 41-50.

A. É. Gfeller, « Champion of Human Rights. The European Parliament and the Helsinki Process », in *Journal of Contemporary History*, vol. 49, n°2, 2014, pp. 390-409.

B. Immenkamp, N. Bentzen, « Parliamentary Diplomacy: Democracy Support at the European Parliament », in *The European Parliament in times of EU crisis. Dynamics and Transformations*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2019, pp. 413-437.

Y. Mény (eds.), Building Parliament. *50 years of European Parliament history (1958-2008)*, Luxembourg, Office for Official Publications of the European Communities, 2009, 300 p.

K. Pishchikova, *The European Parliament's Sakharov prize for freedom of thought (1988-2013). A quarter century's engagement in human rights*, European Parliament, DG EXPO, 2013, 95 p.

I. Zamfir, *Sakharov Prize laureates in difficulty. Facing repression for defending human rights*, European Parliament, EPRS Briefing, 2020, 11 p. PE 651.946